

Nos lecteurs demandent

Je viens de lire dans le numéro 75 de la Revue du Palais de la Découverte que la 16^{me} Conférence Générale des Poids et Mesures a proposé une nouvelle définition de la candela. La nouvelle définition est : « L'intensité lumineuse, dans une direction donnée, d'une source qui émet un rayonnement monochromatique de fréquence 540×10^{12} hertz, et dont l'intensité énergé-

tique dans cette direction est $\frac{1}{683}$ watt par stéradian ».

Pourquoi ce changement de définition ?

Comment les valeurs numériques ont-elles été choisies ?

Quelle est la correspondance avec « l'ancienne » définition ?

A. VOIRIN,
(E.N.I. - Epinal).

En réponse à notre collègue et pour l'information de tous, nous publions ci-après :

- le décret donnant la nouvelle définition de la candela ;
- le rapport de M. TERRIEN qui permet de préciser les intentions de la Conférence Générale des Poids et Mesures.

La Rédaction.
